

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 décembre 2015**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 09

Date de convocation : 4 décembre 2015

Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES, Rose MILO, Sylvain TARILLON, Sylvie ROUX, Sandrine HUMBERT, Coralie HUGUET

Absents avec excuse : Luigi AUCELLO représenté par Sylvie ROUX, François HARMAND

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Sandrine HUMBERT

POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2015

Adopté à l'unanimité

Publié le 11 décembre 2015

Transmis en Préfecture le 11 décembre 2015

Pour extrait certifié conforme le 11 décembre 2015

Fait à Mey, le 11 décembre 2015

Le Maire, Patrice BOURCET

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 décembre 2015**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 10

Date de convocation : 4 décembre 2015

Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES, Rose MILO, Sylvain TARILLON, Sylvie ROUX, Sandrine HUMBERT, Coralie HUGUET, François HARMAND

Absents avec excuse : Luigi AUCELLO représenté par Sylvie ROUX

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Sandrine HUMBERT

POINT N° 2 : Exercice Du Droit de Prémption urbain DPU

Exercice du DPU sur le bien sis à Mey, cadastré section A n° 787/131, lot 3, 9 rue des Jardins, pour 170 000 €

appartenant à la SCI Franca, 9 rue des Jardins 57070 MEY

Monsieur le Maire rappelle l'absence de projet arrêté à ce jour sur ce bien.

Vu les articles L 211-1 et suivant du Code de l'urbanisme ;

Il est proposé au Conseil municipal de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ledit bien.

Adopté à l'unanimité

Publié le 11 décembre 2015

Transmis en Préfecture le 11 décembre 2015

Pour extrait certifié conforme le 11 décembre 2015

Fait à Mey, le 11 décembre 2015

Le Maire, Patrice BOURCET

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 décembre 2015**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 10

Date de convocation : 4 décembre 2015

Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES, Rose MILO, Sylvain TARILLON, Sylvie ROUX, Sandrine HUMBERT, Coralie HUGUET, François HARMAND

Absents avec excuse : Luigi AUCELLO représenté par Sylvie ROUX

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Sandrine HUMBERT

POINT N° 3 : Décision modificative n° 3 Budget primitif 2015

Vu la délibération du conseil municipal de Mey du 5 décembre 2012 inscrivant la somme de 8360€ au compte 6815 chapitre 68 dotations aux amortissements et provisions,

Considérant que cette provision, correspondant à la hausse des impôts locaux de 2012, n'a plus lieu d'être,

Il est proposé au conseil municipal de reprendre cette provision et d'ouvrir des crédits budgétaires en recettes de fonction au compte 7815 (Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant) pour la somme de 8360 €.

Adopté à l'unanimité

Publié le 11 décembre 2015

Transmis en Préfecture le 11 décembre 2015

Pour extrait certifié conforme le 11 décembre 2015

Fait à Mey, le 11 décembre 2015

Le Maire, Patrice BOURCET

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 décembre 2015**

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 10

Date de convocation : 4 décembre 2015
Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES, Rose MILO, Sylvain TARILLON, Sylvie ROUX, Sandrine HUMBERT, Coralie HUGUET, François HARMAND

Absents avec excuse : Luigi AUCELLO représenté par Sylvie ROUX

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Sandrine HUMBERT

POINT N° 4 : Estimateur de dégâts de gibier rouge

Vu l'article L 429-23 du Code de l'Environnement qui prévoit que les dégâts occasionnés par les sangliers, cerfs, daims, chevreuils, faisans, lièvres ou lapins, ouvrent droit à réparation par le titulaire du droit de chasse envers la personne lésée,

Considérant que pour procéder à l'évaluation des dommages causés par les gibiers rouges (autres que les sangliers), un estimateur est nommé en début de bail dans chaque commune,

Considérant que Monsieur Jean-Paul SCHMITT ferme de Colombey à Coincy, a donné son accord pour être estimateur à Mey,

Il est proposé au conseil municipal de nommer Monsieur Schmitt en qualité d'estimateur des dégâts de gibier rouge pour la commune de Mey.

Adopté à l'unanimité

Publié le 11 décembre 2015

**Transmis en Préfecture le 11 décembre 2015
Pour extrait certifié conforme le 11 décembre 2015
Fait à Mey, le 11 décembre 2015**

Le Maire, Patrice BOURCET

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 décembre 2015**

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 10

Date de convocation : 4 décembre 2015
Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES, Rose MILO, Sylvain TARILLON, Sylvie ROUX, Sandrine HUMBERT, Coralie HUGUET, François HARMAND

Absents avec excuse : Luigi AUCELLO représenté par Sylvie ROUX
Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Sandrine HUMBERT

POINT N° 5 : Création d'une commission « urbanisme »

Vu la délibération du 11 juin 2014 créant une commission « aménagement du centre du village »,

Vu l'article L2121-21 et L2121-22 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant le projet d'ouverture à l'urbanisation de la zone 2 AU,

Il est proposé au Conseil municipal de supprimer la commission « aménagement du centre du village » et de créer une commission « urbanisme » pour travailler sur tous les projets d'urbanisme de la commune,

Le conseil municipal décide de fixer à 6 le nombre de membres composant cette commission, Monsieur le Maire rappelle que la désignation des membres est faite par vote à bulletins secrets, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder. En cas de candidature unique pour un même poste, ou en cas de liste unique, aucun vote n'est nécessaire et les nominations prennent effet dès que le Maire a donné lecture des résultats à l'appel de candidature.

Les membres de la commission « aménagement du centre du village » sont :
Josyane RODRIGUES, Sylvain TARILLON, Sylvie ROUX, François LEROY, Coralie HUGUET, Patrice BOURCET

Adopté à l'unanimité

Publié le 11 décembre 2015

Transmis en Préfecture le 11 décembre 2015

Pour extrait certifié conforme le 11 décembre 2015

Fait à Mey, le 11 décembre 2015

Le Maire, Patrice BOURCET

Département de la Moselle, Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de MEY

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 décembre 2015**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 10

Date de convocation : 4 décembre 2015

Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES, Rose MILO, Sylvain TARILLON, Sylvie ROUX, Sandrine HUMBERT, Coralie HUGUET, François HARMAND

Absents avec excuse : Luigi AUCELLO représenté par Sylvie ROUX

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Sandrine HUMBERT

POINT N° 6: Rapport de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées

Vu le rapport de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées de Metz Métropole qui indique notamment que pour la commune de Mey l'attribution de compensation à recevoir pour 2016 serait de 147€,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce rapport.

Adopté à l'unanimité

Publié le 11 décembre 2015

Transmis en Préfecture le 11 décembre 2015

Pour extrait certifié conforme le 11 décembre 2015

Fait à Mey, le 11 décembre 2015

Le Maire, Patrice BOURCET

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 décembre 2015**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 10

Date de convocation : 4 décembre 2015

Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES, Rose MILO, Sylvain TARILLON, Sylvie ROUX, Sandrine HUMBERT, Coralie HUGUET, François HARMAND

Absents avec excuse : Luigi AUCELLO représenté par Sylvie ROUX

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Sandrine HUMBERT

POINT N° 7 : Convention avec l'AGURAM

Vu le Code de l'Urbanisme, et particulièrement son article L121-3,

Vu l'avant-projet de Programme Partenarial de l'AGURAM pour l'année 2016,

Considérant que la commune de Mey est membre de l'Agence d'Urbanisme d'agglomérations de Moselle

Considérant que la commune de Mey poursuit des objectifs, comme l'ouverture de la zone 2 AU à l'urbanisation, que ledit programme partenarial 2016 de l'AGURAM annexé à la présente délibération lui permettra de concrétiser, et notamment :

_ les réflexions sur l'aménagement du territoire : coopération métropolitaine, aménagement régional, SCOTAM : AXE1

_ les études pour l'élaboration d'une stratégie d'agglomération dans ses diverses thématiques (habitat, déplacements, économie, environnement ...) AXE 2,

_ la contribution à l'élaboration de projets de territoire et des documents d'urbanisme locaux : elle est menée en concertation avec notamment Metz Métropole, le SCOTAM et les communes voisines, tous membres de l'AGURAM, en l'inscrivant dans une définition des politiques d'aménagement et de développement à l'échelle de l'agglomération, croisant spécificités communales et cohérence d'agglomération. Il s'agit ainsi de faire du PLU l'un des outils de mise en œuvre de la stratégie urbaine partagée communes/agglomération. L'accompagnement de la commune par l'AGURAM dans cette transition aura notamment pour but de veiller particulièrement à la cohérence des cadres de développement, à l'observation territoriale et à l'harmonisation réglementaire : AXE 3,

_ Accès au système d'observation territoriale et à l'ensemble des tableaux de bord : AXE 4,

Considérant l'intérêt d'une contribution de la commune au programme Partenarial de l'AGURAM à hauteur des objectifs qu'elle poursuit,

Il est proposé au Conseil municipal

_ d'approuver la convention 2016 entre la commune de Mey et l'AGURAM annexée à la présente délibération

_ d'autoriser le maire à signer ladite convention

_ d'attribuer dans ce cadre une contribution de 3500€ à l'AGURAM

Reporté

Publié le 11 décembre 2015

Transmis en Préfecture le 11 décembre 2015

Pour extrait certifié conforme le 11 décembre 2015

Fait à Mey, le 11 décembre 2015

Le Maire, Patrice BOURCET

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 décembre 2015**

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 10

Date de convocation : 4 décembre 2015
Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES, Rose MILO, Sylvain TARILLON, Sylvie ROUX, Sandrine HUMBERT, Coralie HUGUET, François HARMAND

Absents avec excuse : Luigi AUCELLO représenté par Sylvie ROUX

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Sandrine HUMBERT

POINT N° 8 : Acceptation d'un don

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'une recette de 96.16 € a été faite par le comité jumelage à l'occasion de la vente de crêpes lors du marché de l'Avent de Gisingen le 29 novembre 2015,

Vu le chèque n° 6108841 de 96.16 € donné à la commune de Mey par Madame Sigrid Mandoux du comité jumelage

Il est proposé au conseil municipal d'accepter ce don.

1 contre M. Leroy

Adopté à la majorité

Publié le 11 décembre 2015

**Transmis en Préfecture le 11 décembre 2015
Pour extrait certifié conforme le 11 décembre 2015
Fait à Mey, le 11 décembre 2015**

Le Maire, Patrice BOURCET